20 février 1791

Cam
FRC
1381

BELLE MONTRE,

PEU DE RAPPORT.

M+W 2695

BELLE MONTRE,

PEU DE RAPPORT.

Distribué dans les rues le 20 février 1791

LA constitution s'achève, ses membres épars vont enfin se réunir; l'univers est étonné, la France semble douter encore, mais les bases de la félicité publique sont posées.

La voie de la philosophie crioit depuis long-temps, » les droits de l'homme sont impres-» criptibles, si les rois sont faits pour les peu-» ples, les peuples ne sont pas faits pour les » rois. « Cette vérité est parvenue jusqu'à nous; elle a formé l'opinion publique : le meilleur des rois n'a pas balancé un moment à se précipiter du haut de son trône, pour se confondre dans la foule des citoyens; le despotisme ministériel a disparu pour jamais, la liberté individuelle a été garantie, l'égalité sociale rétablie,

le régime féodal détruit, l'impôt librement consenti et également réparti. Quelques lois de plus, et nous avions la plus sage constitution du monde, l'hommage de ce siècle, et la reconnoissance des générations futures eussent consacré ce superbe monument dans les fastes de l'immortalité.

Par quelle fatalité, le jeu des intérêts et le choc des passions est-il venu arrêter le cours d'une si glorieuse carrière? Un philosophe disoit en 1776 : « Si quelque jour vous avez le bonheur de pouvoir vous assembler par vos vrais représentans, et qu'il soit question de vous donner des tribuns, ne laissez jamais ces charges importantes, que pour un temps fort court sur les mêmes têtes. » C'est sans doute l'oubli de ce précepte, qui a causé le désordre et les abus oppressifs dont nous avons à nous plaindre.

Peu d'hommes sont capables d'une attention long-temps exercée; l'intrigue remplace le talent, l'amour-propre succède à l'amour du bien public, on s'écarte du but, et on le cherche long-temps après l'avoir dépassé.

Si j'étois le seul dépositaire de vos erreurs,

si je devois en être la seule victime, je garderois le silence; ce sacrifice vaudroit bien ces vains et pompeux hommages, que Lycurgue dédaignoit : mais l'intérêt de ma patrie m'ordonne de parler; ainsi, usant avec discrétion du droit que chaque citoyen a de communiquer ses pensées, je vous demanderai, sages législateurs :

Pourquoi, après avoir adopté le seul régime qui convienne à une grande nation, la monarchie, et l'inviolabilité du monarque, il n'existe ni gouvernement ni monarque ?

Pourquoi, après avoir établi la responsabilité des ministres, vous concentrez dans vos mains tous les genres de pouvoirs ?

Pourquoi, après avoir calculé la dette nationale, vous l'augmentez tous les jours, par l'énorme dépense que coûte à l'état votre trop longue législature ?

Pourquoi, après avoir garanti la liberté individuelle, et celle des pensées, vous sacrifiez une société qui respecte vos principes, à des enthousiastes réunis par le hasard, échauffés par l'esprit de parti, et qui égarent les peuples entretenus par eux dans l'erreur, qu'ils cherchent à propager ?

Quel besoin avez-vous de ces suffrages stipendiés, dont vous êtes entourés, et presque subjugués ? pensez-vous que ces aboyeurs, ces écrivains mercenaires, commanderont à l'opinion publique ? Dans les lycées de la Grèce, au milieu du sénat de Rome florissante, à présent même à Londres, dans les discussions importantes, le peuple garde un respectueux silence ; pourquoi ? ..... pourquoi ? .....

Loin de moi l'idée de prêter aucun tort à personne ; que l'Europe entiere suspecte l'intégrité de M. Chab..., la probité de M. Robers... la délicatesse de l'abbé Greg..., le désintéressement de M. de Lam..., la loyauté de M. Dup..., le patriotisme cruel de M. Barn..., l'innocence de M. d'Orl..., l'intégrité de M. de Noail..., les vues du fécond Bouc.. ; que toute la France répète que certains décrets de détail, sont *des décrets d'affaires* : que la chronique scandaleuse dise à l'oreille que le décret d'exemption des rentes a valu cent mille écus à M. Barnave ; que celui, sur la liberté des théâtres, en a rapporté autant à M. Lameth... Je n'aurai que des doutes, tant que l'évidence

ne m'aura pas convaincu ; mais je ne puis, sans étonnement, voir M. Alex. Lam... être à la fois des comités *militaire, colonies, organisation du trésor public, rédaction, revision, envoi des décrets, vérification, recherches et rapports.*

Son ami Barnave, être aux comités *diplomatique, des colonies, réglemens de police, revision, recherches et rapports.*

MM. Cam... Greg... Dup... et quelques autres, s'emparer de tous les bureaux ; qu'arrive-t-il de là ? l'impossibilité physique de se trouver par-tout, la nécessité de confier à un ou deux le travail d'un comité, et la déférence réciproque pour l'opinion de chacun ; ensuite le rapporteur se présente à la tribune. Les membres qui sont censés avoir concouru à ce travail, mettent leur amour-propre à en soutenir la solidité ; les uns, pleins de confiance dans le comité ; les autres, indifférens sur l'objet de la discussion ; ceux-ci, jaloux de captiver, par leur complaisance, des suffrages dont ils auront bientôt besoin : ceux-là, trop foibles pour s'opposer au plus grand nombre, rejettent toutes objections, et le petit nombre d'instruits et d'impartiaux est obligé de céder à la majorité

qui ne l'est pas toujours : le décret passe ; et vingt-quatre millions d'individus sont soumis à la loi arbitraire d'un ou deux mandataires.

Concluons donc que l'assemblée nationale n'est plus représentée que par ses comités, les comités par douze ou quinze députés qui s'emparent de toutes les parties de l'administration, dont ils n'ont pas souvent la plus légère notion ; si cela dure encore quelque temps ; si l'assemblée ne sort promptement de cette léthargie criminelle, parce qu'elle est dangereuse pour la chose publique, c'en est fait de notre liberté, nous n'aurons changé que de genre d'oppression et de noms d'oppresseurs ; l'anarchie, et tous les maux qu'elle fait naître, renverseront les fondemens de l'état ébranlé, et le précipiteront dans l'abîme, dont la profondeur alloit être comblée aux dépens de tant de sacrifices.

Chez Froullé, libraire, quai des Augustins.